

**Fiche de travail UELC « Coopération entre médecins et pharmaciens en ambulatoire niveau 1 »**

Nombre d'ECTS de l'UE : 6

UE :  obligatoire  librement choisieAnnée (s) :  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  6<sup>ème</sup>Filière(s) pour UE de pré-orientation 4<sup>ème</sup> année, UE de 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> année : OfficineSemestre(s) :  Automne  Printemps

Code Apogée :

Responsable(s) UE : Olivier CATALA Professeur associé Pharmacie

Type d'enseignement	Nb heures
Cours Magistraux (CM)	10h
Enseignements Dirigés (ED)	20h
Travaux Pratiques (TP)	
Total du volume horaire	30h

Programme – Contenu de l'UE :

- Utiliser toutes les ressources pour optimiser la prise en charge des patients
  - Professionnels de santé médecin - pharmacien — sage-femme -- dentistes
  - Patients
  - Internet
- Rôle des différents professionnels - Utilisation des outils communs
- Iatrogénie – Prévention
- Prise en compte des problèmes réglementaires
- Élaboration de projets communs applicables en ambulatoire

**MCC** : contrôle continu intégral (oral et/ou QCM et/ou écrit). Chaque séance donnera lieu à un travail sous la forme d'un oral et/ou d'un écrit. Chaque étudiant aura **3 contrôles continus avec le même coefficient (soit 1/3)**.

**Prérequis :**Pour les étudiants en pharmacie être inscrit(e) en filière officine en 5<sup>ème</sup> année

Maximum 15 étudiants en pharmacie  
15 étudiants en médecine  
10 étudiants en maïeutique  
2 étudiants en dentaire

Objectifs : apprendre à travailler ensemble en interprofessionalité tout au long de l'UELC pour ensuite pouvoir travailler ensemble en ambulatoire.

**Date de la dernière mise à jour par responsables d'UE : 27/04/2018**